

Le Mée-sur-Seine, le 30 juillet 2020

REÇU LE
11 AOUT 2020
Mairie de CHARNY

2502160908800001 01050

Monsieur le Maire
Xavier FERREIRA
En Mairie
1 rue de l'Eglise
77410 CHARNY

N/ Réf. 2020_ST_115_AE_ES

**Objet : Modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Charny
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 28 janvier 2020, la commune de Charny a arrêté son projet de PLU.

Celui-ci nous a été transmis par courrier pour avis, dans le cadre de l'association de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, conformément à l'article L.132-7 du code de l'urbanisme.

Après étude du projet, notre Compagnie émet une seule remarque : en raison de l'arrêté du 27 décembre 2019 régissant l'usage des produits phytosanitaires et instaurant des zones de non-traitement, **nous demandons que soit prévue dans l'emprise de la zone 1AUc, pour les côtés attenants aux terres agricoles, une distance de sécurité de trois mètres à partir de la limite foncière. Nous insistons sur le fait que cette distance doit être en zone 1AUc et non en espace agricole.**

En conclusion, la Chambre d'agriculture émet **un avis défavorable sous réserve de la prise en compte de notre demande.**

Vous remerciant de nous avoir consultés et restant à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les plus distinguées.

Le Président



Christophe HILLAIRET

